

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 167

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« service national universel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer toute mention du Service national universel de la loi de programmation militaire. Le Service national universel n'est ni un service national ni universel. Il n'est qu'un caprice présidentiel que personne ne sait mettre en œuvre, car il n'a aucun objectif politique déterminé, et qu'il ne correspond à aucun besoin ni à aucune demande venant de l'institution militaire. Il risque de coûter des milliards d'euros pour n'avoir aucun bénéfice ni aucun intérêt ni pour la Nation ni pour l'armée, ni pour le lien armée-nation ni pour la jeunesse.